

vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

O Antwerpen-Limburg

O Brabant

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde

Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

tél: 03 221 86 11

tél: 02 674 57 11



tél: 081 432 611

148345

Safety, quality and environmental services

O Oost & West -Vlaanderen

Wallonie

Rapport nº: 30488591

Rési code :

tél: 09 244 77 11 1

	VERBAL D'EXAMEN DE CO	M OKMITE EI/OO	V MILES	TOLE D UNE	TANK AND	A STATE OF THE STA	
Responsable des travaux :		Installation :		Propriétaire / gestionnaire :			
Nom Prénom Dune		Nom, Prénom: 1 Lé Roy Jeremie Adresse: de Comerce, 15 idem					
		Adresse:	S2 h a FA	IV 150	T WOSC		
	lentité:	CP + Commune : Tél. :				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
letter to the second	examen : Règlement Général		man Committee of the Co				
		555 S	ension	Art 86		Unité d'habitation	
OART 2/U		mporaire		O Art 87	O Art 278	② Unité de travail domestique	
O DATE OF THE PARTY OF THE PART		ontrôle O		O Art 88	O Art		
		276bis : vente d'une		O Art	O Art	Unité de travail	
Données ge	énérales de l'installation éle	ctrique :		7 0 (3.13)	100 / 110 / 110	o omic de novan	
Données distributeur	EAN			QE/	AN non commun	niqué Compt. kWh non placé	
	Compt. kWh n° ;	Index jour:	nuit:			Wh exclusif nuit :	
	DE TOTAL ON THE DEPARTMENT OF THE PERTON OF						
			CONTRACTOR OF THE			Index nuit :	
Données installation	Conçue pour U _N : 230				75.00	pe de prise de terre :	
		urant nominal maximum (A): 920 925 932 560 563 960 9100 0					
	Câble d'alimentation tableau principal :						
Description	Dispositif diff. gén. :	spositif diff. gén. : 63 A /3 mA Nombre de tableaux :					
installation							
Voir							
annexe(s)							
etaile so Son							
7	ests - contrôle visuel - scelle						
Contacts		Montage A			tion Sch	émas Contrôle bcl de défaut	
	ce de dispersion de la prise de			.56.MΩ	Continuité d	e terre Test dispositif diff.	
100	différentiel général : O était p	The same of the sa	The second secon		ne peut pas êt	re plombė	
Infractions -	- Remarques (pour la signifi	cation des codes é	ventuels : voir au ve	rso)	18 17 7		
Infractio	ons						
Nouvel	le						
installati	ion						
Q Néa							
Nea	nt.						
Infractio	ons						
Installati	ion						
existan	te						
O 11/-							
O Néa	nt						
						Visa GRD ou mandataire :	
Remarqu	ies					4744544	
/ Néar	nt						
Conclusion	(s):					e doit être recontrôlée avant	
La nouvell	le installation (est conforme	n'est pas confi	orme au RGIE.		E.O.P.	0.4.1(*)	
O L'installati	on existante est conforme	n'est pas confe	orme au RGIE.	0	par le même or	ganisme de contrôle.	
Agent visite				20 2 200	Pour le Di	recteur Général : Signature	
Nom :	CONOT.	Agent n°:	Date: ALIO	81 Coll		Mare GIO	
	Schéma(s) de position : .		a(s) unifilaire(s):			Agentino	
Ce procès verb	al doit être conservé dans le doss	ier de l'installation élect	rique et ce dossier doit re	nseigner toute m	odification de l'ios	tallation directement, à la présence d'électricité.	
	porté que sur les parties visibles e	oo minimoundatellielli de la	ur accident survenu aux t	reisonnes et du	unectement outin	eurocament, a la proconco d'ologicalió	

O Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de douté portant sur la sécurité de ces

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.